



**CENTRALE  
LYON**

# DROITS D'INSCRIPTION 2026-27

---

Ce guide détaille les droits d'inscription annuels pour les formations initiales hors apprentissage.

Comment l'utiliser ?

- Consulter les tarifs applicables selon votre profil (page 2 à 4)
- Vérifier si vous bénéficiez d'une exonération ou d'un tarif spécifique (page 5 à 6)
- Identifier les échéanciers possibles pour le règlement (page 6).

## TARIFS APPLICABLES

---

Le montant des droits d'inscription est lié au **rang d'inscription**.

- Rang 1 : Vous êtes inscrit à une seule formation à Centrale Lyon
- Rang 2 : Vous êtes inscrit à deux formations simultanées.  
Si vous êtes en double diplôme ingénieur-master, le master sera en rang 2.  
Si vous êtes inscrit dans un autre diplôme d'établissement et suivez en parallèle un master, le master sera en rang 1

Par ailleurs, le tarif peut varier selon la **nationalité de l'étudiant** :

- Les étudiants d'une nationalité de l'Espace Economique Européen élargi se réfèrent aux tarifs A,
- Les autres étudiants se réfèrent aux tarifs B, sauf exonérations.

Dans certaines situations, un autre tarif s'applique (dernier tableau).

Tarifs A	Rang 1	Rang 2 ou césure
Cycle préparatoire	630 €	420 €
Ingénieur		
- Début du cursus avant 2018-19	630 €	420 €
- Début du cursus entre 2018-19 et 2025-26	2 620 €	1 747 €
- Début du cursus en 2026-27	Tarif modulé <sup>1</sup>	
Masters (sauf Erasmus Mundus meta.4.0)	255 €	167 €

Tarifs B	Rang 1	Rang 2 ou césure
Cycle préparatoire	2 902 €	1 935 €
Ingénieur		
- Début de cursus entre 2019-20 et 2025-26	3 951 €	2 634 €
- Début du cursus en 2026-27	4 113 € <sup>1</sup>	2 742 € <sup>1</sup>
Masters (sauf Erasmus Mundus meta.4.0)	3 950 €	2 633 €

<sup>1</sup> Les modalités sont précisées sur notre site <https://estimation-droits-inscription.ec-lyon.fr/>



<b>Autres tarifs</b>	<b>Rang 1</b>	<b>Rang 2 ou césure</b>
Master Erasmus Mundus meta 4.0		
- Tarif « Program students »	4 500 €	
- Tarif « Partner countries students »	9 000 €	
Centrale Digital Lab	1 750 €	875 €
Bachelor Mutations technologiques	selon barème <sup>2</sup>	
DESECL - DENISE	identique droits ingénieurs	
Certificat de formation à la recherche		
- 1 semestre	1 500 €	
- 2 semestres	3 000 €	
Doctorat	398 €	265 €

## QUI PEUT BENEFCIER DU TARIF A

---

### Etudiants d'une nationalité de l'Espace Economique Européen Elargi

---

Les étudiants des nationalités suivantes bénéficient automatiquement du tarif A : Etat membre de l'Union Européenne, Norvégiens, Islandais, Liechtensteinoise, Monégasque, Andorrane, Suisse.

---

*Il suffit de renseigner la nationalité sur le site d'inscription et de déposer la première année d'inscription une pièce d'identité.*

### Résidents québécois

---

Les résidents québécois bénéficient du tarif réduit.

---

*Renseignez la situation dans la page « Droits différenciés » et fournir une carte d'assurance maladie québécoise.*

### Etudiant dans l'enseignement supérieur français avant le 01/09/2019

---

Votre scolarité s'est déroulée dans un ou plusieurs établissements français **rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur**, sans aucune interruption depuis cette date.

---

*Au moment de votre première inscription, préciser cette situation dans la rubrique « Droits différenciés » et déposez les justificatifs. Lors de vos réinscriptions, le tarif A sera reconduit automatiquement.*

---

<sup>2</sup> Le barème est consultable sur le site internet, dans la rubrique dédiée à la formation.

## Titulaire d'une carte de résident en France

---

Vous devez disposer d'un titre de séjour français portant **l'une des mentions suivantes** :

- Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse,
- Carte de séjour – directive 2004/38/CE,
- Carte de résident de longue durée –UE,
- Certificat de résidence algérien.

---

*Précisez votre situation sur le site d'inscription dans la rubrique « Droits différenciés » et déposez le scan du titre de séjour. Le justificatif doit être redonné tous les ans.*

## Rattachement fiscal en France depuis au moins 2 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026

---

Vous avez 3 déclarations fiscales où figurent votre nom (ou en tant que rattaché) et les déclarations couvrent au moins 2 ans avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Pour une inscription en septembre 2026, vous devez disposer des 3 avis d'imposition (adressés par l'administration fiscale à l'été) ou les avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2024, 2025 et 2026 portant respectivement sur les revenus des années 2023, 2024 et 2025.

---

*Précisez votre situation sur le site d'inscription dans la rubrique « Droits différenciés » et déposez les scans des avis d'imposition. Chaque année, il faudra compléter avec le dernier avis d'imposition.*

*En cas de rattachement à un foyer fiscal, il faut obligatoirement déposer la copie des déclarations de revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée est mentionné. Si les fichiers sont trop volumineux, les envoyer par mail à l'adresse vous ayant contacté pour effectuer les inscriptions.*

## Bénéficiaire du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire

---

Cette disposition est également applicable si votre père, mère ou tuteur légal bénéficie de ce statut.

---

*Précisez votre situation dans la rubrique « Droits différenciés » sur le site d'inscription et déposez le scan du titre de séjour. Si ce statut concerne vos parents, déposez dans le même PDF la preuve de la filiation (extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction par traducteur assermenté s'il n'est pas écrit en français ou anglais).*

## Etudiant admis au cursus d'ingénieur généraliste avant 2026 un concours CPGE cycle international

---

Cette disposition s'applique uniquement pour le cursus ingénieur généraliste de Centrale dans les banques de concours des filières du cycle international.

---

*Vous n'avez rien à faire. Le tarif européen est appliqué automatiquement.*

## ETUDIANTS EXONERES DES DROITS D'INSCRIPTION

---

### Boursiers du Gouvernement Français

---

Les bourses du Gouvernement Français exonèrent de la totalité des droits d'inscription. Si la formation est précisée sur la notification, seule l'inscription à la formation concernée bénéficie de cette exonération. A défaut, toutes les inscriptions bénéficient de cette exonération.

---

*Précisez votre situation et déposez la notification dans la rubrique « Données annuelles / Aides ». Le justificatif annuel est à déposer tous les ans.*

*Si vous recevez la notification arrive après l'inscription, vous pourrez obtenir le remboursement des sommes payées en ajoutant votre bourse sur le site d'inscription.*

### Echange international entrant avec un partenaire de Centrale

---

Nos accords d'échanges avec votre établissement d'origine vous permettent l'exonération des droits d'inscription nationaux de la formation bénéficiant de l'accord.

En revanche, si vous souhaitez vous inscrire dans une formation dont l'exonération est non prévue dans l'accord d'échange, vous devrez payer les droits d'inscription :

- De rang 1 si vous êtes auditeur (formation DESECL)
- De rang 2 si vous êtes inscrit comme ingénieur dans le cadre d'un double diplôme.

---

*Vous n'avez rien à faire. Les droits sont calculés automatiquement.*

## AUTRES SITUATIONS SPECIFIQUES

---

### Aménagements

---

- Les étudiants en accord d'échange international sortant doivent s'acquitter des droits d'inscription à Centrale Lyon. Dans le cadre des accords d'échange nationaux, la situation varie selon les accords.
- Etudiants en dernière année de cursus : une réinscription doit se faire dès lors qu'une activité pédagogique se poursuit après la fin de l'année universitaire : 30 septembre pour les ingénieurs et masters, 31 août pour le Centrale Digital Lab.

Pour les élèves ingénieurs, lorsque la scolarité se poursuit pour achever ou effectuer un stage, les droits d'inscription correspondent à la moitié des droits d'inscription exigibles pour une année universitaire complète.

---

*Vous n'avez rien à faire. Les droits sont calculés automatiquement.*



## Désistement / Démission

---

Date de l'annulation	Montant remboursé	Déduction des frais de gestion
Avant le début des enseignements	100 % des droits	23 €
Dans les 30 jours après la rentrée	2/3 des droits	aucun
Après 30 jours	Aucun remboursement	

Les demandes doivent parvenir à la scolarité. La date prise en compte de désistement ou démission tiendra compte de la date de réception de la demande.

Le directeur peut accorder le remboursement intégral dans certaines situations clairement définies (se renseigner à la scolarité).

## ECHEANCIER

---

Le paiement en trois fois peut être autorisé par l'établissement. Chaque versement est égal à un tiers de ce montant. Le premier versement est acquitté lors de l'inscription, et le deuxième et troisième versement au cours des premier et deuxième mois suivant l'inscription.

Exemple :

Droits d'inscription à 3 950 € - Inscription en ligne le 01/07

Paiement possible selon les échéances suivantes :

- 1er juillet : 1 317 €
- 1<sup>er</sup> août : 1 317 €
- 1<sup>er</sup> septembre : 1 316 €